



Prestation compensatoire et décès du débiteur

Par luimeme, le 25/02/2016 à 18:29

comment se calcule le capital à devoir au créancier d'une prestation compensatoire (s'il le réclame) suite au décès du débiteur dans le cas suivant:

divorce intervenu en 1999 (durée du mariage 9 ans)

fixation d'une prestation compensatoire sous forme de rente viagère

age du débiteur au décès 89 ans

âge du créancier 85 ans

question: Quel sera le montant soustrait de la succession du débiteur